



INSPIR'
ACTION

—

Espace mobile
santé
- IREPS
Bourgogne-
Franche-
Comté

Espace mobile de santé

-

IREPS Bourgogne-Franche-Comté

[Bourgogne-Franche-Comté]

Rédigée par Sabrina Ancel, Responsable des activités et du développement Nord Franche-Comté et Jura (coordonnées en bas)

PROBLÉMATIQUE & CONTEXTE

Le projet d'Espace mobile de santé (EMS) répond aux objectifs du [Programme régional d'accès à la prévention et aux soins \(Praps\) pour les personnes les plus démunies 2018-2022 de Bourgogne-Franche-Comté \(BFC\)](#). Il répond à l'objectif général n°4 du Praps BFC qui vise à adapter l'accès à l'offre de prévention et aux soins en vue de prévenir le risque de sortie du droit commun ou de (re)conduire vers celui-ci, notamment en allant vers les personnes socialement les plus éloignées du système de santé et de son offre de droit commun.

En 2017, les données démographiques et socioéconomiques, qui caractérisent les populations du Territoire de Belfort¹ comme potentiellement fragiles, ont conduit l'Agence régionale de santé (ARS) de BFC à expérimenter la mise en œuvre d'un dispositif itinérant, l'EMS, avec pour objectif de faciliter l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Il est porté par l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé Bourgogne-Franche-Comté (Ireps – BFC).

¹ Ce département compte 15.1% de personnes vivant sous le seuil de pauvreté contre 13% au niveau régional (14% en France).



INSPIR' ACTION

—

Espace mobile
santé
- IREPS
Bourgogne-
Franche-
Comté

OBJECTIFS

L'EMS vise à faciliter l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Ses objectifs spécifiques sont de :

- Faciliter l'accès aux droits de santé par l'information, l'étude des situations individuelles et l'accompagnement à l'ouverture des droits ;
- Promouvoir la santé des personnes et prévenir les comportements à risque ;
- Permettre l'accès à un bilan de santé individuel ;
- Développer le pouvoir d'agir des personnes.

RACONTEZ VOTRE PROJET...

En 2017 des groupes de discussion ont été menés avec des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité du Territoire de Belfort afin de prendre en compte leur parole et de recueillir leur avis sur le projet. 34 personnes ont été rencontrées dans diverses structures. Entre octobre 2018 et juin 2019, l'EMS s'est installé dans 5 communes du département ciblées au regard de critères socio-économiques et sanitaires préalablement définis².

Déroulement :

Le dispositif s'installe deux demi-journées, de 3 heures chacune, organisées à 15 jours d'intervalle, dans chaque commune ciblée.

- La 1^{ère} demi-journée vise à faciliter l'accès aux droits de santé. Un·e agent·e de l'Assurance maladie est responsable de ce volet. La 2^{ème} demi-journée permet aux personnes de réaliser un bilan de santé à travers une consultation médicale de prévention assurée par un·e médecin généraliste.

- Au cours des deux demi-journées, un espace prévention et promotion de la santé est monté autour de diverses thématiques³.

² Paupérisation, taux de précarité, densité médicale.

³ Addictions, vaccination, sommeil, nutrition, parentalité, image de soi, vie affective et sexuelle, hygiène buccodentaire et corporelle



INSPIR' ACTION

Espace mobile
santé
- IREPS
Bourgogne-
Franche-
Comté

Cet espace est animé par des acteur·rices de prévention présent·es sur le territoire.

Communication et mobilisation du public :

Afin de toucher les personnes directement concernées par l'EMS, les stratégies de communication ciblées via les relais locaux sont privilégiées. Les travailleur·euses sociaux·ales, les médiateur·rices de quartier et les bénévoles d'associations d'aide alimentaire, etc., sont des relais importants pour informer et mobiliser sur les territoires.

RÉSULTATS & PERSPECTIVES

Par rapport aux objectifs, quels résultats ont été obtenus ?

Au total, 21 personnes, femmes et hommes, âgés de 18 et 65 et plus, ont été reçues et accompagnées par le dispositif.

Les partenaires s'accordent sur la nécessité de renforcer les stratégies de communication et la communication ciblée au plus près des personnes. Les bénéficiaires rejoignent ce point de vue et soulignent le rôle majeur des intervenant·es sociaux·ales dans la communication.

Afin d'apprécier l'évolution des situations individuelles les bénéficiaires ont été recontacté·es plusieurs mois après. 5 bénéficiaires sur 6, qui ont participé à l'enquête, déclarent avoir trouvé une réponse à leurs besoins et attentes : accès à une complémentaire santé, mise à jour des droits, bilan de santé, informations et/ou accompagnement sur des problématiques liées à la consommation de produits psychoactifs, accès aux dépistages, etc. Pour plus d'informations, voir le [document d'évaluation](#) qui a été réalisé.

Avez-vous observé des effets inattendus ?

Intégration d'un volet prévention des épidémies de Covid en 2020 et autres virus hivernaux à partir de 2022.

Quelles sont les perspectives de l'action ?

Le déploiement du dispositif dans le Nord Franche-Comté et dans le département de la Nièvre. L'analyse de la transférabilité est en cours dans les autres départements de la région.



INSPIR' ACTION

—

Espace mobile
santé
- IREPS
Bourgogne-
Franche-
Comté

Si un autre territoire souhaitait reproduire votre action, quels conseils lui donneriez-vous ?

Les forces du dispositif : la démarche d'« aller-vers » ; l'approche pluridisciplinaire, intersectorielle et partenariale ; l'engagement des élu·es locaux·ales ; le repérage des personnes en situation de renoncement aux soins et l'accompagnement personnalisé de l'accès aux droits ; le renforcement des aptitudes individuelles des personnes à travers une démarche d'éducation pour la santé ; le partage des valeurs et principes d'intervention en promotion de la santé par les acteur·rices impliqués·es ; enfin, l'approche participative.

Points de vigilance et axes d'amélioration : adapter et renforcer la communication au plus près des personnes concernées ; prioriser et cibler les territoires et les communes (diagnostic territorial) ; renforcer les compétences des acteur·rices locaux·ales en matière de promotion de la santé des publics en situation de précarité ; développer les partenariats dans les territoires ; effectuer un suivi et s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.

FICHE-IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action :

Ireps BFC.

Territoire d'intervention :

Pôle métropolitain Nord Franche-Comté : Territoire de Belfort, Pays de Montbéliard Agglomération (Doubs) et Communauté de communes du Pays d'Héricourt (Haute-Saône).

Cadre(s) d'intervention politique(s)/politique(s) dans lequel s'inscrit l'action :

Praps pour les personnes les plus démunies 2018-2022 – BFC.
Contrat local de santé (CLS) Nord Franche-Comté 2018-2023.

Public visé :



INSPIR' ACTION

Espace mobile
santé
- IREPS
Bourgogne-
Franche-
Comté

Personnes éloignées des systèmes de prévention et de soins et présentant un ou plusieurs facteurs de vulnérabilité⁴.

Partenaires opérationnels :

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Centre d'exams de santé, Conseil de l'ordre des médecins, établissements de santé et Permanence d'accès aux soins de santé, URPS médecins libéraux, Centre de santé, Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (Csapa), Centre de prévention et d'éducation familiale, Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), Centre d'information et de consultation sur la sexualité (CICS), Service santé des communes, représentant-es des collectivités locales et usager·ères ou représentants d'usager·ères.

Partenaires financiers :

ARS de Bourgogne-Franche-Comté.

Précisez la gouvernance de l'action :

L'EMS est porté par l'ARS BFC et l'Ireps BFC. Il est piloté en partenariat avec le Conseil départemental, la CPAM et de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). Trois comités techniques sont constitués : Accès aux droits de santé et consultation médicale de prévention ; Prévention et promotion de la santé ; Communication et mobilisation des publics.

TERRITOIRE

Votre action s'inscrit-elle dans une dynamique territoriale de santé ?

- Un Atelier Santé Ville
- Un contrat local de santé
- Un conseil local de santé mentale
- Autre (précisez :)

Le territoire est-il couvert par un contrat de ville ?

- Oui

⁴ Isolement géographique, familial ou social, pratiques à risques, environnement sanitaire défavorable, précarité, méconnaissance du système de santé, difficultés liées à la barrière de la langue française, etc.



INSPIR' ACTION

Espace mobile
santé
- IREPS
Bourgogne-
Franche-
Comté

- Non
 Ne sait pas

Si oui, votre action s'inscrit-elle dans le contrat de ville ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

AUTRES RESSOURCES

[Programme régional d'accès à la prévention et aux soins \(Praps\) pour les personnes les plus démunies 2018-2022 de Bourgogne-Franche-Comté](#)

[Travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et services \(Odenore\), Université Grenoble-Alpes](#)

[Missions accompagnement santé de l'Assurance Maladie](#)

CONTACT RÉFÉRENT

Prénom Nom

Sabrina Ancel

Fonction

Responsable des activités et du développement des antennes Nord Franche-Comté et Jura

Structure

IREPS Bourgogne-Franche-Comté

Mail

s.ancel@ireps-bfc.org

Tél

03 84 54 09 32

Mis à jour en décembre

Cette Inspir'action fait partie du Dossier ressources « Accès aux soins ».

À télécharger ici → <https://www.fabrique-territoires-sante.org/ressources/nos-publications/dossiers-ressources/reduire-les-inegalites-sociales-et-territoriales-daces-aux-soins/>